

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2024

Référence
039-2024

Création d'une régie des transports publics : compléments à apporter à la délibération n°025-2024, séance du 30 mai 2024.

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Date de la convocation
02/10/2024

Date d'affichage
02/10/2024

A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 14/10/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 07 octobre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme BOURNIGAL Virginie (arrivée à 19h05) donne procuration à Mme BORONKAI Katalin ; CADIOU Elodie, CALON Myriam, LE FOLL Méline, LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : DUBOS Jean-Jacques

Objet de la délibération : Création d'une régie de transports publics : compléments à apporter à la délibération n°025-2024, séance du 30 mai 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°025-2024 prise lors de la séance du 30 mai 2024, concernant la création d'une régie des transports publics.

Il explique qu'il est nécessaire de compléter cette délibération en indiquant que cette nouvelle régie des transports publics se limitera à l'autonomie financière sans personnalité morale.

Il ajoute que celle-ci ouvrira la possibilité de paiement par internet (Payfip) pour les utilisateurs.

Il précise également que la création de cette régie implique la création d'un budget annexe dédié aux transports publics qui utilisera le plan comptable M43.

Un nouveau budget sera également créé dans la base Hélios.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

1. **Compléter** la délibération initiale n°025-2024 en date du 30 mai 2024 avec les ajouts mentionnés ci-dessus ;
2. **Autoriser Monsieur le Maire** à effectuer toutes les démarches nécessaires à la formalisation de cette création d'une régie des transports publics impliquant la création d'un nouveau budget annexe ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 029-212902118-20241014-039_2024-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques DUBOS

En mairie, le 14/10/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

